



Dossier de Demande d'Autorisation d'Exploiter une déchèterie à Mont-de- Marsan (40)

RESUME NON TECHNIQUE
Etude d'impact

Décembre 2016

Sommaire



1. Objectifs et méthodologie d'analyse
2. Présentation du projet
3. Analyse de l'état initial du site et de son environnement
4. Analyse des effets directs et indirects du projet sur l'environnement
5. Analyse des effets cumulés du projet avec d'autres projets connus
6. Justification de la solution retenue
7. Mesures de suppression, réduction et compensation
8. Impacts en phase travaux et mesures de protection associées

En détail

1. Objectifs et méthodologie d'analyse	3
1.1. Présentation de l'étude.....	3
1.2. Moyens et méthodologie	3
2. Présentation du projet	4
2.1. Présentation synthétique du projet.....	4
2.1.1. Localisation	4
2.1.2. Activités projetées.....	5
3. Analyse de l'état initial du site et de son environnement	6
4. Analyse des effets directs et indirects du projet sur l'environnement	9
4.1. Synthèse de l'analyse des impacts de l'installation sur l'environnement.....	9
4.2. Synthèse de l'analyse des effets sanitaires de l'installation	11
5. Analyse des effets cumulés du projet avec d'autres projets connus.....	13
6. Justification de la solution retenue	14

6.1. Compatibilité du projet avec l'affectation des sols	14
6.1.1. PLU de Mont-de-Marsan.....	14
6.1.2. Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)	14
6.1.3. Schéma de Cohérence Territoriale du Marsan	14
6.1.4. Servitudes	15
6.2. Compatibilité avec les documents de planification de la gestion des déchets.....	15
6.2.1. Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux des Landes	15
6.3. Analyse au regard des autres solutions étudiées...	16
6.4. Justification du projet retenu eu égard aux impacts environnementaux et sanitaires.....	17
6.4.1. Conception et implantation du projet	17
6.4.2. Choix constructifs et performances	17
6.4.3. Synthèse concernant la justification du projet eu égard aux impacts environnementaux et sanitaires	18
7. Mesures de suppression, réduction et compensation	19
7.1. Synthèse et coûts des mesures d'évitement, de réduction ou compensatoires	19
7.2. Suivi des mesures de réduction ou compensatoires mis en place	20
7.3. Remise en état du site	20
8. Impacts en phase travaux et mesures de protection associées.....	21
8.1. Analyse des impacts en phase travaux sur l'ensemble du programme.....	21

8.2. Impact lié aux travaux nécessaires à la mise en exploitation	21
8.3. Mesures mises en œuvre	22

Liste des figures

Figure 1 : Localisation du projet sur la commune de Mont-de-Marsan (source : géoportail) 4

Liste des tableaux

Tableau 1 - Synthèse de l'état initial de l'environnement	6
Tableau 2 : <i>Tableau récapitulatif des risques sanitaires</i>	11
Tableau 3 : Coûts des mesures d'évitement, de réduction ou compensatoires.....	19
Tableau 4 : Suivi des mesures d'évitement, de réduction ou compensatoires.....	20

1. Objectifs et méthodologie d'analyse

1.1. Présentation de l'étude

Conformément aux dispositions du code de l'environnement (articles R122-1, L512-1 à 6, R512-2 à 10) le présent document, nommé « **étude d'impact** » (**Pièce III** du DDAE), présente les incidences prévisibles de l'installation sur son environnement en mode de fonctionnement normal (ses incidences en mode de fonctionnement anormal étant reprises dans l'étude de dangers).

L'étude d'impact a pour objectif d'apprécier les conséquences du projet sur l'environnement et les mesures à mettre en œuvre pour les limiter, de donner aux autorités administratives les éléments propres à se forger une opinion sur le projet, ainsi que d'informer le public et la collectivité.

1.2. Moyens et méthodologie

Dans le cadre de la réalisation de l'état des lieux du site projeté, les documents ou organismes consultés pour la réalisation de cette étude d'impact sont :

- Les données géographiques : Géoportail, IGN ;
- Les documents d'urbanisme : PLU, cadastre en ligne ;
- Les données météorologiques locales (Météo France) ;
- Les données géologiques et hydrogéologiques (BRGM) ;
- Le Réseau de Surveillance de la Qualité de l'Air, Airaq Atmo Aquitaine ;
- L'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques ;
- Le Conseil général des Landes (données trafic, PDPGDND) ;
- La consultation des bases de données des services de l'Etat : Agence de l'eau, DREAL (base Carmen), Ministères (Cartorisque, ICPE)...

L'évaluation de l'impact du projet a été réalisée sur la base des données du constructeur et des retours d'expérience.

Une description des mesures de prévention ou de réduction des impacts est ensuite proposée sur la base des documents de définition du projet.

2. Présentation du projet

2.1. Présentation synthétique du projet

2.1.1. Localisation

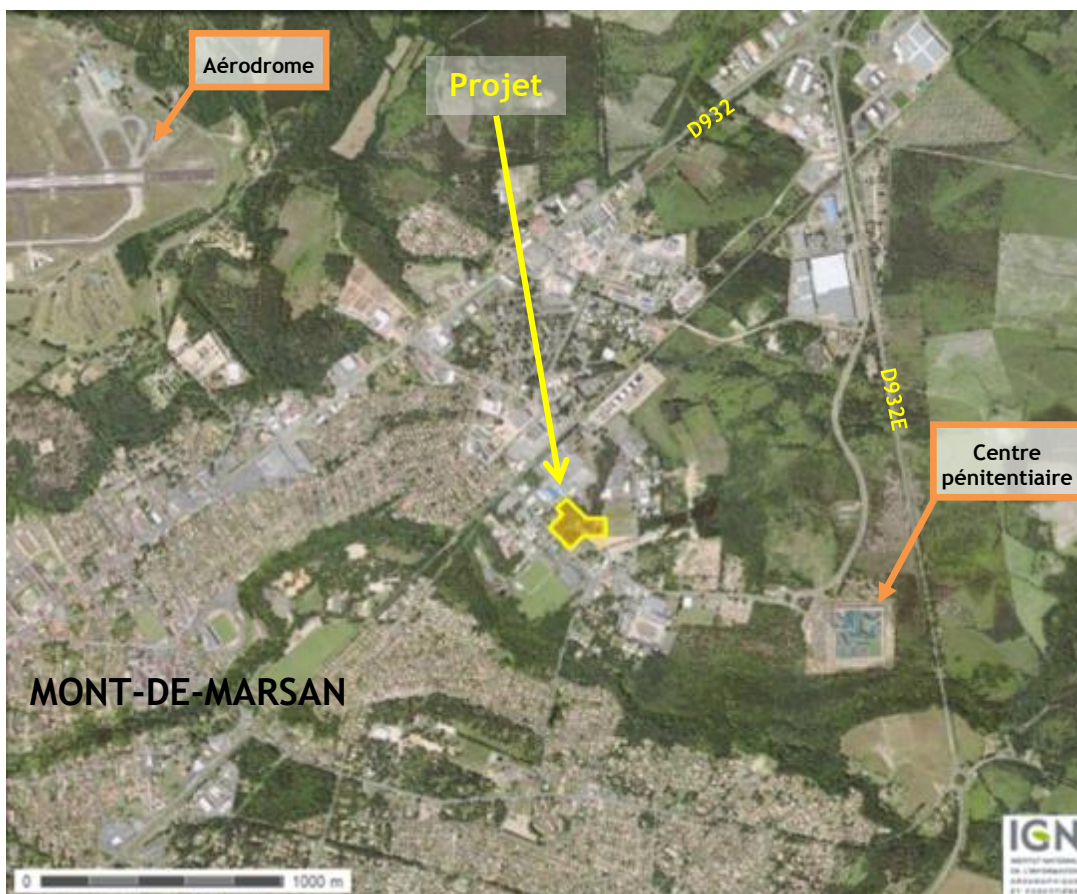
Le site projeté pour l'implantation de la déchetterie est localisé sur la commune de Mont-de-Marsan, dans le département des Landes (40). Le territoire de la commune est assez étendu avec une surface d'environ 3700 ha. Situé en plaine, il s'étend entre 23 et 97 mètres d'altitude.

Le site projeté est situé au Nord-Est de la Ville de Mont-de-Marsan, sur la parcelle cadastrée n°301 section CB, rue de la ferme du Conte.

La surface totale de la parcelle N° 301 est de 27 276 m².

La figure suivante présente la localisation du site projeté et son environnement proche.

Figure 1 : Localisation du projet sur la commune de Mont-de-Marsan (source : géoportail)



2.1.2. Activités projetées

Le projet concerne l'implantation d'une déchèterie destinée uniquement aux particuliers, sur la commune de Mont-de-Marsan. Le site disposera d'une capacité d'accueil d'environ 6 890 tonnes par an de déchets non dangereux et 43 tonnes par an de déchets dangereux spécifiques.

Les typologies de déchets et capacités par déchets prévisionnelles sont les suivantes :

- Déchets collectés en casiers :
 - Bois : 508 t/an ;
 - Déchets verts : 2781 t/an ;
 - Gravats : 1803 t/an ;
 - Déchets collectés en compacteurs :
 - Cartons : 175 t/an ;
 - Ferraille : 169 t/an ;
 - Encombrants/tout-venant : 656 t/an ;
- Déchets collectés en benne :
 - Déchets d'Eléments d'Ameublement (DEA) : 422 t/an ;
- Déchets collectés en Points d'Apport Volontaire (PAV) :
 - Verre : 30t/an ;
 - Papier : 24t/an ;
 - Vêtements : 10 t/an ;
- Déchets collectés en cuves :
 - Huiles moteurs usagées : 6t/an ;
- Déchets collectés dans des locaux dédiés :
 - DDS : 43 t/an ;
 - DEEE : 182 t/an ;
 - Réemploi : 122 t/an ;
- Huiles alimentaires : 3t/an

Soit un gisement estimé à 6 934 tonnes par an.

→ Une description détaillée des installations projetées avec le tableau des rubriques ICPE concernées est proposée dans la Pièce II « Présentation du projet » du présent dossier. Il convient de s'y reporter.

3. Analyse de l'état initial du site et de son environnement

Tableau 1 - Synthèse de l'état initial de l'environnement

Compartiment environnemental	Eléments principaux de l'état initial de l'environnement
Milieu humain	Aucune habitation n'est présente à moins de 230 mètres de l'installation. Une salle de spectacle et des terrains de sports sont présent à 50 m et 100m au sud.
Proximité des activités	Le site est cerclé d'installations industrielles ou commerciales ; la plus notable est un stockage de produits pétroliers situé au nord, faisant l'objet d'un PPRT.
Agriculture	Aucune activité agricole n'est présente sur ou à proximité du site (distance supérieure à 1,5 km).
Trafic/axes routiers	Le site est desservi par la rue de la Ferme du Conte ; une voie secondaire permettant néanmoins un accès rapide aux départementales D932 et D932E. Aucun axe important n'est donc immédiatement proche du site.
Voies ferrées	La gare la plus proche (Mont de Marsan) est à 2 km du site. Une voie de fret passe néanmoins à 180 m au nord-ouest du site.
Réseaux	Le site n'est actuellement pas raccordé aux réseaux électriques et gaz (site essentiellement non construit)
Topographie et morphologie	La topographie du site est peu marquée ; il se situe en bordure des vallées de la Midouze et du Midou.
Climatologie	Le site bénéficie d'un bon ensoleillement (1908 heures par an) et d'un climat de type océanique, avec des pluies régulières tout au long de l'année. Les vents, globalement assez faibles (à 90% inférieurs à 4,5 m/s) sont de secteur ouest et sud-est. Enfin, la densité de foudroiement est nettement inférieure à la moyenne nationale.
Géologie	Un sondage géotechnique a permis d'identifier un sous-sol constitué de successions de sables (grisâtres, durs, beige) jusqu'à 4,3 mètres, puis de formations marno-calcaires jusqu'à -15 mètres. La perméabilité des sols apparait globalement moyenne.
Eaux de surface	Le site est proche du Midou, un affluent de la Midouze. Le Midou est distant de 400 mètres du site. Il présente d'importantes variations saisonnières, avec un minimal marqué en novembre.



Compartiment environnemental	Éléments principaux de l'état initial de l'environnement
Qualité des eaux	Les eaux de surface sont globalement de bonne qualité, mais présente un état jugé mauvais pour certains polluants spécifiques comme le zinc ou le cuivre.
Hydrogéologie	Le site est localisé sur la masse d'eau souterraine du bassin Midouze-Adour, constituée de sables et calcaire plio-quadernaires. Le sens d'écoulement de cette nappe suit un axe nord-est/sud-ouest
Pollution des sols	Les bases BASOL et BASIAS recensent des sites (6 BASOL et 12 BASIAS) à moins d'un kilomètre. Sur le site, aucune activité passée ou actuelle n'est néanmoins identifiée comme susceptible d'avoir pollué le sol.
Qualité de l'air	La qualité de l'air est globalement bonne, l'indice ATMO indiquant un état « bon » près de 70% du temps (en 2014). Aucune source d'odeur spécifique n'est en outre signalée localement.
Bruit et vibrations	L'ambiance sonore est relativement préservée (éloignée des axes majeurs), mais néanmoins caractéristique d'un milieu urbain, marqué par le trafic routier mais plus calme la nuit. Aucune source de vibrations n'est aujourd'hui identifiée.
Faune-Flore	D'après l'expertise menée sur le site, les habitats du site d'implantation de la déchetterie de Mont-de-Marsan sont relativement banals et les enjeux écologiques faibles ; à l'exception de pelouses acidiphiles et de lotier hispidus à l'est du site, et de Grands Capricornes ayant été repérés sur 3 arbres du site
Zones naturelles	Le site n'est intégré à aucune zone naturelle remarquable (Natura 2000, ZICO, zone humide, zone de protection spéciale, etc.).
Paysage	Le paysage local est marqué par les établissements commerciaux, industriels, ou équipements publics proches. Des espaces boisés ou ouverts fragmentés complètent ce paysage.
Patrimoine culturel et vestiges	Aucun édifice protégé n'est situé sur ou à proximité du site. Le service régional de l'archéologie a également indiqué que le projet n'appelle pas de mesure d'archéologie préventive.
Sismicité	Le niveau de sismicité est jugé très faible (niveau 1)
Inondation	Le site n'est pas localisé en zone inondable. Le risque de remontée de nappe y est identifié comme globalement faible, à part en partie est (risque fort).

Compartiment environnemental	Éléments principaux de l'état initial de l'environnement
Mouvements de terrain	Aucun risque de mouvement de terrain n'est identifié.
Risques technologiques	La société SPD, à environ 300 m, constitue le principal risque : elle fait l'objet d'un PPRT ; les zones d'effets en cas d'incident sur cette installation n'impactent pas le site projeté.
Déchets	La collecte et le traitement des ordures ménagères sont assurés par le SICTOM du Marsan ; deux déchetteries du territoire sont destinées à la fermeture, d'où le nécessité du présent projet.

4. Analyse des effets directs et indirects du projet sur l'environnement

4.1. Synthèse de l'analyse des impacts de l'installation sur l'environnement

Compartiment environnemental	Eléments principaux d'analyse des impacts de l'installation
Impacts sur le milieu humain	Le site d'implantation est pour l'essentiel dénué d'aménagements, à l'exception d'un élevage canin. Aucune habitation n'est située à proximité. L'impact de l'installation sera ainsi essentiellement observé en termes de trafic routier.
Paysage	Le paysage du site, non aménagé, va fortement évoluer. Le projet bénéficiera cependant d'un plan d'aménagement paysager et d'une architecture de qualité permettant sa bonne intégration locale.
Faune-Flore	Le niveau d'impact brut du projet sur la faune est qualifié de : <ul style="list-style-type: none"> • MOYEN pour le Grand capricorne compte tenu des 3 arbres gîtes identifiés et de la proximité immédiate du boisement ; • FAIBLE pour le Lucane cerf-volant compte tenu de la proximité immédiate du boisement ; • FAIBLE pour l'avifaune forestière qui peut trouver refuge dans les zones boisées à proximité ; • NEGLIGEABLE pour les autres espèces recensées, qui ne bénéficient pas de gîte (chiroptères) ou qui ne présente pas d'enjeu particulier.
Eau (consommation, rejets)	La consommation d'eau liée au projet sera très faible, inférieure à 100 m ³ par an en intégrant les consommations sanitaires et celles liées au nettoyage des locaux.
Qualité des eaux	Les rejets d'eaux sanitaires seront pris en charge par le réseau public et l'ensemble des ruissellements potentiellement pollués feront l'objet d'un traitement préalable avant leur rejet. En cas d'incendie, les eaux d'extinction seront confinées. L'impact de l'installation sur la qualité des eaux sera donc maîtrisé.
Pollution des sols	Les mesures de protection des sols sont les mêmes que celles mises en place pour les eaux. Cet impact est donc maîtrisé.

Compartiment environnemental	Éléments principaux d'analyse des impacts de l'installation
Air et odeurs	<p>Les déchets auront des temps de séjour court et ne seront pas de nature putrescibles ; ils ne seront donc pas susceptible de créer des problèmes d'odeurs.</p> <p>Des dégagements de poussière pourront avoir lieu : les aires de circulation seront donc nettoyées régulièrement, les camions bâchés le cas échéant et le dépôt des déchets s'effectuera au sol (absence de chute). De cette manière, les poussières seront limitées.</p>
Climat	<p>Les engins et véhicules engendreront des émissions de gaz à effet de serre.</p> <p>Néanmoins, le service de proximité offert par l'installation, ainsi que son activité de réemploi, permettront de diminuer les distances nécessaires au dépôt des déchets et de soustraire à l'incinération des objets réemployables.</p>
Trafic	<p>Le trafic estimé de l'installation sera de 230 véhicules par jour. Cela représenterait une hausse de 5,8% du trafic sur l'axe proche le plus impacté, la D53.</p>
Bruit, vibrations, nuisances	<p>Les principales nuisances seront dues aux compacteurs, aux engins d'exploitation et à la circulation de PL et de VL.</p> <p>Un plan de circulation adapté, des équipements capotés (compacteurs en benne) et des véhicules correctement entretenus permettront de maîtriser les impacts de l'installation ; les habitations les plus proches sont en outre distantes de plus de 200 mètres.</p>
Consommations énergétiques	<p>L'architecture du bâtiment principale repose sur des principes bioclimatiques (orientation, optimisation des flux solaires, matériaux de qualité, etc.). L'éclairage envisagé permettra en outre de réduire la pollution lumineuse et de limiter les consommations.</p> <p>L'usage d'engins récents et correctement entretenus, dans le respect des règles d'exploitation, en limitera la consommation de carburant.</p>
Produits mis en œuvre	<p>L'installation ne produira que peu de déchets, essentiellement liés aux activités administratives, à l'entretien du site et de ses équipements.</p>

4.2. Synthèse de l'analyse des effets sanitaires de l'installation

Tableau 2 : Tableau récapitulatif des risques sanitaires

	Nature du risque	Mesures compensatoires	Caractérisation risques occurrence/ effets riverains
Situation normale de fonctionnement	Risques liés aux émissions de particules liés aux activités et à la circulation sur le site	<ul style="list-style-type: none"> • Circulation sur des surfaces revêtues (dalle béton à l'intérieur du bâtiment de stockage, enrobé sur les aires de circulation extérieures), • Réception, déchargement des déchets : bâtiment fermé pour les DEEE et DDS, casiers ouverts pour les déchets verts et gravats inertes, cuves, points d'apport volontaire ou compacteurs pour les autres déchets. 	Risques faibles Effets faibles
	Risques liés aux émissions de polluants dus à la circulation sur site	<ul style="list-style-type: none"> • Trafic PL engendré par le site faible (<5 véhicules par jour), • Trafic VL modéré (<250 véhicules par jour) • Bonne qualité de l'air local, • Eloignement des premières habitations situées à 230m du site. 	Risques faibles Effets faibles
	Risques liés aux émissions acoustiques	<ul style="list-style-type: none"> • Sources principales capotées (compacteurs en bennes) • Opérations de manutention limitées des déchets par l'engin mobile à l'extérieur • Eloignement des premières habitations situées à 230m du site. 	Risques et effets faibles
	Risques de pollution des eaux	<ul style="list-style-type: none"> • Séparateurs d'hydrocarbures pour les eaux pluviales de voiries, rétention en cas de suspicion de pollution et rejet au milieu naturel ; • Eaux sanitaires traitée par le réseau communal ; • Zone non inondable ne présentant pas de sensibilité particulière 	Risques faibles effets faibles
	Risques de pollution des sols	<ul style="list-style-type: none"> • Mesure pour les eaux ci-dessus 	Risques et effets faibles
	Risques de contamination de la faune	<ul style="list-style-type: none"> • Stockage des déchets dangereux (DEEE, DDS) dans des locaux fermés ; • Stockage des huiles dans des cuves ; • Nature non comestible des déchets réceptionnés ; 	Risques faibles Effets faibles

		<ul style="list-style-type: none"> • Temps de séjour des déchets faible ; • Campagnes de dératisation régulières ; • Clôture entourant le site (hauteur 2m). 	
Situation exceptionnelle	Incendie du site*	<ul style="list-style-type: none"> • Mesures de prévention décrites dans l'étude des dangers (Moyens humain et matériel, rétention eaux d'incendie) ; • Premières habitations situées à 230m du site. 	Risques faibles Effets dépendants de l'étendue de l'incendie
	Risques liés à la réception de déchets interdits (acte de malveillance)	<ul style="list-style-type: none"> • Surveillance réalisée par l'exploitant ; • Contrôle des accès ; • Affichage des consignes de dépôt ; • Vidéosurveillance de l'installation ; • Contrôle visuel au niveau des aires de déchargement et procédure de refus en cas de détection de déchets non autorisés ; • Distance de 230 m entre le site et l'habitation la plus proche. 	Risques faible Effets dépendant de la nature des déchets introduits

* Voir pièce IV - Etude des dangers

5. Analyse des effets cumulés du projet avec d'autres projets connus

L'étude du fichier national des études d'impact et du recueil des avis émis par l'autorité environnementale d'Aquitaine a permis d'identifier les autres projets connus du territoire.

Ainsi, 5 projets ayant fait l'objet d'une étude d'impact ont été identifiés sur les communes du rayon d'affichage (Mazerolles et Mont-de-Marsan). Cependant, aucun projet de ces projets n'est postérieur à 2008. Ils ont de plus tous fait l'objet d'une autorisation ou d'une approbation.

On note également que l'autorité environnementale a rendu des avis sur 24 projets dans ces mêmes communes. Le projet le plus proche identifié à proximité du site est un projet de défrichement dans le cadre de la création d'un lotissement, daté de 2014 ; il se situe à 1 km au nord-ouest du site étudié. Il est à noter que ce projet a été dispensé de la réalisation d'une étude d'impact.

Les effets cumulés du projet de défrichement identifié à proximité sont faibles en raison de l'éloignement des deux sites, de leur nature respective et de leur importance.

De par l'absence de nouveau projet à proximité du site de Mont-de-Marsan, le projet de déchetterie ne présente pas d'effets cumulés sur l'environnement.

6. Justification de la solution retenue

6.1. Compatibilité du projet avec l'affectation des sols

6.1.1. PLU de Mont-de-Marsan

Le projet est intégralement situé dans la zone AU1, dite zone de Pémégran. Cette zone est « réservée à une urbanisation future à vocation de mixité entre habitations collectives et individuelles, commerce, artisanat, industrie, bureaux et pouvant également accueillir de l'hébergement hôtelier ainsi que des constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif pouvant être urbanisée à moyen et long termes ».

Au regard des éléments de description du projet et de l'étude détaillée du règlement de la zone AU1, nous pouvons conclure que le projet est compatible avec le PLU en vigueur.

6.1.2. Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Adour-Garonne, fixe les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau, en explicitant comment protéger et restaurer les milieux naturels, développer la ressource et concilier les différents usages économiques.

L'étude des orientations et dispositions du SDAGE 2016-2021 ne fait pas apparaître d'incompatibilité entre ces dernières et les caractéristiques du projet. Celui-ci vise en effet à collecter, traiter et infiltrer l'ensemble des eaux susceptibles de présenter une pollution, au sein même du site.

Les dispositions retenues permettront à la fois de réduire l'impact du projet sur les réseaux et équipement publics, de maîtriser les sources de pollution potentielle et de ne pas nuire à l'alimentation de la nappe.

Au regard des axes du SDAGE et des dispositions considérées par le projet, ce dernier est compatible avec le SDAGE en vigueur.

6.1.3. Schéma de Cohérence Territoriale du Marsan

Le SCOT du Marsan vise à définir les orientations d'aménagement de l'espace communautaire (agglomération de Mont de Marsan) pour les 15 à 20 années à venir.



La construction d'une déchetterie proche du centre-ville et en milieu urbain permettra de contribuer favorablement aux principes du SCoT. Ce projet permet de plus, même s'il nécessite un défrichage préalable, d'éviter de consommer des espaces utiles à l'agriculture ou à la sylviculture.

Sa vocation à accueillir un espace dédié au réemploi, ainsi que la valorisation pouvant être attendue des déchets apportés, contribuera enfin à lutter contre les émissions de gaz à effet de serre.

6.1.4. Servitudes

Le projet ne fait l'objet d'aucune servitude d'urbanisme, qu'elle soit liée aux nuisances sonores, au doublement de la rocade, au Plan d'Exposition aux bruits ou à la liaison Mont de Marsan A65.

Il est à noter qu'une servitude d'utilité publique, liée à la protection des centres radio-électriques d'émission et de réception contre les obstacles est présente sur le site.

Compte-tenu de la distance du site à la source de la servitude, celui-ci relève de la zone spéciale de dégagement.

Au sein de celle-ci, la limitation de hauteur ne peut être inférieure à 25 mètres. Cette hauteur est nettement supérieure à la hauteur maximale de l'installation.

Le projet est donc conforme aux servitudes d'urbanisme et d'utilité publiques identifiées.

6.2. Compatibilité avec les documents de planification de la gestion des déchets

6.2.1. Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux des Landes

Les Plans départementaux d'élimination des déchets ménagers et assimilés ont été établis de 1994 à 1998, puis révisés. La dernière révision du PDEDMA des Landes date de 2012.

Le projet vise à accroître la capacité de collecte de déchets susceptibles de faire l'objet d'une valorisation sur le territoire.

En particulier, il permettra le dépôt de déchets verts, et l'activité de réemploi permettra de soustraire des déchets à l'incinération.

Le réseau de collecte de déchets en déchèterie est jugé insuffisant par le Plan, qui préconise la création de nouvelles installations ; dans le SICTOM du Marsan, un projet de création d'une déchèterie à Gabarret est cité, sans qu'il soit imposé.

Concernant le réemploi et la réparation des déchets, le Plan évoque comme projet la construction d'une recyclerie de Landes Partage sur Mont-de-Marsan, et ouvre à la construction d'autres établissements similaires.

Au regard de ces éléments, la création d'une déchèterie comprenant une activité de réemploi sur le territoire de la commune de Mont-de-Marsan apparaît comme compatible et concoure même à la réalisation des objectifs du Plan.

6.3. Analyse au regard des autres solutions étudiées

Au titre de sa compétence « collecte et traitement des Déchets Ménagers et Assimilés », dans le cadre de l'amélioration permanente des services apportés à ses usagers, le SICTOM du Marsan a souhaité continuer à rénover son réseau de déchèteries sur son territoire pour aboutir à un maillage pertinent et adapté aux exigences actuelles, dans le cadre des normes techniques et environnementales en vigueur.

Un audit réalisé en 2010 préconisait la réduction du nombre de déchèteries aujourd'hui au nombre de 4 sur l'Agglomération du Marsan au profit d'installations offrant une plus grande capacité en terme d'accueil et d'exploitation.

De plus, les dispositions du décret n°2012-384 du 20 mars 2012, en modifiant le régime juridique des déchèteries, ont défini de nouvelles prescriptions techniques. C'est pourquoi le SICTOM du Marsan, après avoir rénové ses installations de Villeneuve de Marsan (2014) et Grenade sur l'Adour (août 2015), a décidé de remplacer les déchèteries du Battan et de l'Oranger par une installation plus importante et innovante, qui favorise l'accueil des usagers.

L'extension de ces deux sites étant rendue impossible par les dimensions des terrains et leur situation, le SICTOM du Marsan a procédé à l'acquisition d'une parcelle sur le territoire de la Ville de Mont de Marsan.

L'installation ainsi visée, correctement dimensionnée et moderne, répond aux attentes actuelles et futures des usagers et du Syndicat, tout en anticipant l'évolution de la réglementation et des nouvelles filières.

Lors du Conseil Syndical du 08 juin 2015, les élus ont validé le principe de cette création sous la forme d'une déchèterie réalisée dans le cadre d'un concept innovant, sans quai, vaste, confortable et accueillante pour les usagers, optimisée et rationalisée pour l'exploitation.

6.4. Justification du projet retenu eu égard aux impacts environnementaux et sanitaires

6.4.1. Conception et implantation du projet

Le choix d'implantation du site dans un secteur industriel permet de limiter ses impacts sur l'environnement en éloignant l'installation de secteurs sensibles en termes de population ou de richesse environnementale en raison des activités qui y prennent déjà place.

Le site présente en outre l'avantage de maintenir, pour les habitants du territoire, le service de déchèterie présent auparavant : l'objectif premier de l'installation est en effet de remplacer deux déchèteries dont la fermeture est projetée. Cela ne peut se faire que sur le même territoire afin d'assurer la continuité du service.

La conception des activités a été réfléchi de manière à minimiser et à réduire les nuisances pour l'environnement, à savoir :

- Limitation de l'impact paysager ;
- Limitation des impacts sur les eaux et les sols ;
- Limitation des nuisances et de la qualité de l'air.

L'implantation des bâtiments et des différents équipements a été retenue afin de sécuriser au maximum les circulations de véhicules sur le site et d'optimiser l'ensemble des espaces permettant d'assurer un accès optimal aux zones de dépôt de déchets.

L'installation s'articule ainsi autour d'un espace central disposant d'aires de dépôts bien identifiées ; leur accès en simultané par les VL et les PL sera rendu possible grâce à une stricte séparation des aires qui leur seront allouées.

6.4.2. Choix constructifs et performances

Le bâtiment principal bénéficiera d'une architecture fondée sur des principes bioclimatiques : orientation nord-sud, compacité, optimisation du rayonnement solaire en fonction des façades, et choix de matériaux ayant une forte inertie thermique (béton, bois massif).

Le système d'éclairage sera en outre à basse consommation ; l'éclairage extérieur sera en particulier asservi à des sondes de luminosité et à des capteurs de mouvement.



6.4.3. Synthèse concernant la justification du projet eu égard aux impacts environnementaux et sanitaires

Les activités projetées sont susceptibles de générer des impacts environnementaux, en particulier : émissions de particules et composés gazeux liés au trafic, rejets aqueux si non maîtrisés, trafic de véhicules.

Les différents effets du projet ont été analysés afin d'être réduits au maximum. Des dispositifs ont été retenus afin de limiter les impacts environnementaux.

Ce projet a pour objectif de fournir une solution de dépôt de déchets aux habitants de l'agglomération, qui soit à la fois proche des lieux de vie et suffisamment isolée pour limiter ses nuisances. La localisation de ce projet répond à ces exigences contradictoires.

7. Mesures de suppression, réduction et compensation

7.1. Synthèse et coûts des mesures d'évitement, de réduction ou compensatoires

Tableau 3 : Coûts des mesures d'évitement, de réduction ou compensatoires

Milieu concerné	Nature des mesures	Coût € HT
Eaux	Séparateur hydrocarbures (1)	7 500
	Bassin d'infiltration des eaux pluviales de toiture et de voirie	90 000
	Canalisation (800mm) pour rétention EP et incendie	94 500
Traitement paysager	Plantations	25 000
Sécurité du site	Signalisation, Communication, ...	3 000
	Mesures contre le vandalisme :	
	Portails, cloture	67 000
	Métaux dans compacteurs	90 000
	Vidéosurveillance	3 000
	Sécurité incendie :	
	Vanne de sectionnement	4 000
Poteaux incendie	5 000	
Rétention	Poste EP	
	Sécurité usager	
	Absence de quais/ stockage en alvéole et sous bâtiment	Conception déchèterie
	Sous-total sécurité du site	172 000
TOTAL		389 000

7.2. Suivi des mesures de réduction ou compensatoires mis en place

Tableau 4 : Suivi des mesures d'évitement, de réduction ou compensatoires

Milieu concerné	Nature des mesures	Suivi mis en place
Protection de l'eau	<ul style="list-style-type: none">• Travaux réseaux et regards (tous les réseaux AEP, EU, incendie, EP)• Séparateur d'hydrocarbures	<ul style="list-style-type: none">• Une mesure de suivi annuel des eaux rejetées• Un suivi et un entretien des installations de collecte et de traitement (séparateurs à hydrocarbures) est également prévu.
Protection de la faune	<ul style="list-style-type: none">• Dératisation	<ul style="list-style-type: none">• Prestation annuelle
Sécurité	<ul style="list-style-type: none">• Sécurité incendie• Sécurisation accès (signalisation, communication, contrôles)• Contrôle accès (vidéosurveillance + alarme intrusion)	<ul style="list-style-type: none">• L'ensemble des installations sera régulièrement entretenue et contrôlée.• Les équipements de sécurité sont vérifiés régulièrement

7.3. Remise en état du site

En cas de fin d'exploitation du site, les installations susceptibles d'être source de risques pour les personnes et l'environnement seront démontées, évacuées ou neutralisées conformément à la réglementation en vigueur.

Tous les produits dangereux ainsi que tous les déchets seront évacués vers les filières agréées pour valorisation ou traitement.

Le site sera remis en état afin d'être compatible avec le PLU en vigueur ; elle sera ainsi disponible pour « *une urbanisation future à vocation de mixité entre habitations collectives et individuelles, commerce, artisanat, industrie, bureaux et pouvant également accueillir de l'hébergement hôtelier ainsi que des constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif pouvant être urbanisée à moyen et long termes* ».

8. Impacts en phase travaux et mesures de protection associées

8.1. Analyse des impacts en phase travaux sur l'ensemble du programme

Les principales phases présentant des impacts sur l'environnement du site (axes de circulation, usagers à proximité, et compartiments environnementaux tel que le sol, l'air etc.) sont les suivantes :

Phase terrassement :

Cette phase pourra engendrer les impacts potentiels suivants :

- Une circulation routière accrue à proximité du site : arrivée et départ de camions et d'engins ;
- Des nuisances sonores durant les horaires de chantier (bruit des engins, des travaux, etc.) ;
- Une production éventuelle de poussières (si le sol est très sec) ;
- Une production de terres excavées ;
- Un risque de pollution accidentelle du sol (fuite de carburant, huiles des engins).

Phase génie civil / process :

- Une circulation routière accrue à proximité du site : arrivée de camions et d'engins, et de véhicules légers des ouvriers ;
- Des nuisances sonores durant les horaires de chantier (bruit des engins, des travaux, etc.) ;
- Une production éventuelle de poussières lors des travaux au sein du bâtiment ;
- Une production de déchets de chantier ;
- Un risque de pollution accidentelle du sol.

Les mesures retenues pour limiter les impacts potentiels précitées sont présentées ci-après.

8.2. Impact lié aux travaux nécessaires à la mise en exploitation

Les travaux se feront de jour, dans des horaires où les nuisances engendrées sont faibles, du lundi au vendredi, hors jours fériés.



La durée prévisionnelle du chantier sera de 6 mois.

Les impacts potentiels générés lors des travaux sont les suivants :

- l'augmentation du niveau acoustique, du fait du fonctionnement des engins de chantier et du trafic routier ;
- la production de déchets de chantier ;
- l'émission de poussières dues aux camions sortant du site de travaux ;
- la production d'eaux usées domestiques du personnel.

Des mesures seront proposées pour supprimer ou diminuer ces effets, notamment les mesures suivantes :

- **limitation des nuisances** : si le chantier s'effectue en période sèche, les pistes et terrains à terrasser seront arrosés pour limiter les dégagements de poussières ; les opérations les plus bruyantes auront lieu de jour (sachant que le site est disposé au sein d'une zone industrielle dégradant la qualité sonore du site) ;
- **gestion des déchets optimisée** : les modalités de tri et de stockage des déchets seront planifiées en phase de préparation de chantier ; Il sera précisé la nature du tri, le nombre de bennes et le type de déchets collectés ;
- **gestion des terres** : en fonction de la constitution des terres excavées, elles seront évacuées vers la filière agréée, ou réutilisées sur le site ;
- **maîtrise des consommations de chantier** : les installations de chantier seront équipées des appareils permettant de limiter et de contrôler les consommations (eau, carburants, électricité...).

8.3. Mesures mises en œuvre

Le chantier sera clos et d'accès contrôlé. Les travaux se feront de jour du lundi au vendredi, hors jours fériés.

Toutes les mesures seront prises pour limiter les impacts ou les nuisances du chantier.

Les émissions sonores des matériels et engins de chantier qui peuvent être utilisés respecteront la réglementation en vigueur. L'usage de tout appareil de communication par voie acoustique (sirènes, avertisseurs, haut-parleurs, etc.), gênant pour le voisinage, sera strictement réservé à la prévention et au signalement d'incidents graves ou d'accidents.

Des consignes de sécurité seront mise en place pour accéder au site (plan de circulation, procédure d'arrivée).



Si le chantier s'effectue en période sèche, les pistes et terrains à terrasser seront arrosés pour limiter les dégagements de poussières.

Les installations de chantier se limiteront à un vestiaire et une salle de réunion et des sanitaires (chimiques).

La gestion des déchets sera optimisée : les modalités de tri et de stockage des déchets seront planifiées en phase de préparation de chantier ; Il sera précisé la nature du tri, le nombre de bennes et le type de déchets collectés.

Par ailleurs, la gestion des terres sera effectuée en fonction de leur constitution : leur réutilisation in situ sera privilégiée. Si leur réutilisation s'avère impossible (fonction de leurs caractéristiques), elles seront évacuées vers la filière agréée.

Conformément au règlement sanitaire départemental, tout brûlage sur le chantier sera strictement interdit.

La maîtrise des consommations de chantier sera recherchée : les installations de chantier seront équipées des appareils permettant de limiter et de contrôler les consommations.

Pour prévenir enfin toute pollution du sol, des mesures de prévention seront prises : rétention des aires de stockage, manipulation, etc.

Le registre des incidents sera mis à jour et tenu à la disposition des services compétents.